



REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfp13@dgfp.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

Service Evaluation

38 boulevard Baptiste Bonnet

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par : Zineb CHIGRI

Téléphone : 04 42 37 54 29

Télécopie : 04 42 37 54 08

drfp13.pgp.domaine@dgfp.finances.gouv.fr

Réf : avis N° 2015-053V0021

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
DIRECTION DES ROUTES – ARRDT Etang Berre  
A l'attention de Mme BICIACCI  
BP 60249  
13 698 MARTIGUES



**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

(Art R. 1211-1 à R. 1211-8 du CG3P)

**AVIS REGLEMENTAIRE**

**1. Service consultant : Commune de MALLEMORT**

**2. Date de la consultation : 24/12/2014**

**Dossier reçu le : 30/12/2014**

**Dossier complété le : 08/04/2015**

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**

- Projet de cession ou d'échange par le département
- Détermination de la valeur vénale du bien

**4. Propriétaire présumé : Parcelle D 653 : SCA Agricole Provence Languedoc  
Parcelle D 654 : Département des Bouches-du-Rhône**

**5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

**Commune de MALLEMORT**

**Lieu-dit « La Confrérie »**

**Cadastre : section D parcelles n°653 d'une superficie totale de 31 m<sup>2</sup>**

**section D parcelles n°654 d'une superficie totale de 37 m<sup>2</sup>**



5 a. Urbanisme : P. O. S. : UAb

6. Origine de propriété : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

7. Situation locative : bien présumé libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale des biens dont il s'agit, présumés libre de toute location ou occupation, est établie à :

**16 600 CHT**

*(Seize mille six cents euros hors taxes)*

**Se décomposant comme suit :**

Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Valeur vénale
D 653	31	6 200 €
D 654	37	10 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>16 600 €</b>

11. Réalisation d'accords amiables :

12. Observations particulières :

**Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).**

*L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

*Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.*

*Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-I du CG3P).*

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).*

**A Aix-en-Provence, le 6 mai 2015**

**Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,  
et par délégation,**

**L'Inspecteur des Finances Publiques,**

**Zineb CHIGRI**